



► L'équipe

Directeur : Loïc SURGET

Chef de service : Antoine HERLIN

Assistante de direction : Hélène AUDINAT

Comptable : Danièle BOUVET

Psychologue : Laurent KNOTT

L'équipe pluridisciplinaire :

Un médecin généraliste

Un médecin psychiatre

Une infirmière diplômée d'État

2 éducateurs spécialisés

2 moniteurs éducateurs

15 aides médico psychologiques

Le personnel de surveillance de nuit

Une équipe technique d'entretien

Une équipe d'agents de propreté et de service

Un cuisinier (prestation externalisée)

Pour toutes questions,
n'hésitez pas à nous contacter

Maison d'Accueil Spécialisée
Notre Dame de Philermé

259, rue de Savoie
74700 Sallanches

Tél : 04 50 47 94 97 - Fax : 04 50 47 94 84
mas.ndphilerme@ordredemaltefrance.org

www.mas-ndphilerme.org

Organisation caritative alliant programmes dans la durée et missions d'urgence en France et à l'international, l'Ordre de Malte France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Portée par les valeurs chrétiennes, sa vocation est d'accueillir et de secourir les plus faibles, sans distinction d'origine ou de religion.

L'Ordre de Malte France mobilise les compétences de 1 700 salariés, essentiellement des professionnels de santé, et de milliers de bénévoles qui s'investissent dans :

- La Santé : soin des personnes atteintes de handicaps physiques ou mentaux, d'autisme et des personnes âgées dépendantes (dont Alzheimer).
- La Solidarité : accompagnement des personnes en situation de précarité (sans-abri ou en réinsertion) et des personnes déboutées de leur demande de droit d'asile ou retenues dans des Centres de Retention Administrative.
- Les Secours : dispositifs de secours de proximité ou missions d'urgence à l'international.
- Les Formations : secourisme, métier d'ambulancier et métiers de la santé (programmes pédagogiques déployés en France et à l'international).

À l'international, l'Ordre de Malte France est présent dans 29 pays (maternités, centres de soins, hôpitaux...) et est partenaire des institutions internationales et des services nationaux de santé publique.

www.ordredemaltefrance.org



► Maison d'Accueil
Spécialisée
Notre Dame de Philermé

Jun 2013 - SFTOSTE - © Diego Ravier

Ordre de Malte France, une force au service du plus faible

Bienvenue à la Maison Notre Dame de Philerme

La Maison d'Accueil Spécialisée Notre Dame de Philerme est un établissement médico-social géré par l'Ordre de Malte France. Elle accueille des personnes adultes atteintes de troubles envahissants du développement de type autisme infantile ou autisme atypique. Ouverte depuis 1997, elle assure aujourd'hui l'accompagnement de 22 personnes : 18 en internat, 2 en semi-internat et 2 en accueil temporaire. L'établissement a bénéficié d'un vaste programme d'extension et de restructuration architecturale entre 2009 et 2011. Celui-ci a pris en compte les nécessités fondamentales des personnes atteintes d'autisme.

► Le projet d'établissement

Véritable lieu de vie pour ses résidents, la Maison Notre Dame de Philerme fonde son projet sur trois axes :

1. Une prise en charge basée sur **l'éducation structurée**.
2. Un **accompagnement individualisé** pour les personnes présentant des troubles envahissants du développement.
3. Un **espace de vie adapté** et de qualité.

► La prise en charge des personnes accueillies

L'équipe de la Maison Notre Dame de Philerme propose aux personnes atteintes d'autisme un accompagnement et une éducation structurée s'inspirant des approches TEACCH, ABA, PECS. L'approche Snoezelen et d'autres méthodes reconnues sont également exploitées. Elles favorisent l'autonomie, les apprentissages et le bien-être de chaque résident.

Soins de ville et médecine générale : une équipe médicale constituée d'un médecin généraliste, d'un médecin psychiatre et d'une infirmière diplômée d'État assure le suivi de chaque résident.

Suivi psychologique et comportemental : un psychiatre et un psychologue interviennent régulièrement auprès des résidents.



► L'accompagnement à la vie sociale

L'accompagnement de la personne est global : un projet éducatif est établi en liaison avec le psychologue, le psychiatre, le médecin, l'infirmière, le chef de service, les équipes éducatives, les équipes de nuit, les services administratifs et généraux, le directeur et les familles.

Cette équipe pluridisciplinaire assure l'accompagnement quotidien et le suivi du Projet de Vie Individualisé (PVI) de chaque résident. Il se décline dans tous les temps de la vie quotidienne et définit l'emploi du temps et les activités de la personne accueillie.

Une attention particulière est portée aux activités proposées, internes comme externes, pour qu'elles aient toutes une utilité sociale et éducative : cuisine, jardinage, art, Snoezelen, randonnée, ski/ski assis, vélo, roller, tri...

Les familles sont étroitement associées au Projet de Vie du résident à titre individuel en qualité de parent ainsi qu'à titre collectif grâce au Conseil de Vie Sociale (CVS).



► Un espace de vie de qualité

L'établissement est composé de deux maisons comprenant chacune deux appartements.

Ces appartements sont constitués de cinq chambres chacun. Les espaces sont aménagés de façon à faciliter les repères et à proposer un quotidien de qualité. Dans chacun des appartements, des espaces communs agrémentent les chambres : un salon, une salle de restauration, un office cuisine.

Les repas sont préparés par un cuisinier sur place et les menus sont élaborés en concertation entre le cuisinier, le médecin nutritionniste et l'infirmière de l'établissement.

► Les résidents et leur admission

La Maison Notre Dame de Philerme reçoit des personnes adultes sur décision de la CDAPH (Commission Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). La priorité est donnée aux résidents du département afin de faciliter les liens avec les familles.

► Le financement

L'établissement est financé par un prix de journée déterminé par la Direction Territoriale Départementale de l'ARS. Ce financement est versé chaque fin de mois suivant un pointage des états de présence par la CPAM. Les personnes accueillies sont assujetties au paiement du forfait hospitalier acquitté par leur représentant légal. Elles bénéficient de l'Allocation aux Adultes Handicapés et, le cas échéant, de la Couverture Maladie Universelle.